

RFC 8712 : The IETF-ISOC Relationship

Stéphane Bortzmeyer

<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 28 février 2020

Date de publication du RFC : Février 2020

<https://www.bortzmeyer.org/8712.html>

L'IETF, l'organisme qui écrit les normes techniques de l'Internet fait partie de la galaxie des nombreuses organisations qui ont un rôle plus ou moins formel dans le fonctionnement du réseau. Ce nouveau RFC décrit les relations de l'IETF avec un autre de ces organismes, l'Internet Society (ISOC). Ce RFC remplace le RFC 2031¹, notamment pour s'adapter à la nouvelle structuration de l'IETF, dite « IASA 2 » (IASA veut dire "*IETF Administrative Support Activity*").

Historiquement, l'IETF n'était qu'un sigle et une idée. Il n'y avait pas d'organisation formelle de l'IETF. Au début, cela marchait bien comme cela, mais des inquiétudes se sont fait jour. Si l'IETF n'existe pas juridiquement, qui est responsable des RFC ? Si une entreprise mécontente d'un RFC fait un procès, chose courante aux États-Unis, à qui va-t-elle le faire ? Aux individus auteurs du RFC ? C'est entre autres en raison de ce genre de risques que l'IETF s'est mise sous un parapluie juridique, celui de l'Internet Society (ISOC), organisation créée pour donner une structure à l'Internet, permettant par exemple d'avoir un budget, d'empêcher des escrocs de déposer la marque « Internet », pour faire du lobbying, etc. C'est donc l'ISOC qui est la représentation juridique de l'IETF, mais aussi de l'IAB et de l'IRTF. (Cela date de 1995, via un groupe de travail qui se nommait "*Poised*", qui a lancé l'effort de formalisation des processus IETF.) Si une entreprise, motivée par des juristes aussi méchants que dans un roman de Grisham, veut faire un procès en raison d'un RFC, elle doit faire un procès à l'ISOC (qui a ses propres bataillons de juristes).

La relation exacte entre l'IETF et l'ISOC était spécifiée dans le RFC 2031. Depuis, a émergé le concept d'« IASA » (IASA veut dire "*IETF Administrative Support Activity*"), une structuration plus forte des activités non techniques de l'IETF. Encore depuis, la création de « IASA 2 », dans le RFC 8711, a changé les choses, nécessitant le remplacement du RFC 2031. L'IASA version 2 créé une nouvelle structure, l'IETF LLC (LLC veut dire "*Limited Liability Company*"), qui est une filiale de l'ISOC.

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <https://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <https://www.ietf.org/rfc/rfc2031.txt>

Assez d'histoire, voyons d'abord, les principes (section 2 de notre RFC). L'ISOC a dans ses missions <<https://www.internetsociety.org/mission/>> d'encourager et d'aider le développement de normes techniques ouvertes, ce qui correspond au rôle de l'IETF. Le but est donc d'être efficace, et de produire des bonnes normes, librement accessibles, et via un processus ouvert.

La section 3 précise la répartition des rôles : à l'IETF le développement des normes, à l'ISOC la partie juridique et financière. L'ISOC ne doit **pas** intervenir dans les choix techniques.

Cela ne veut pas dire que l'ISOC se contente de regarder. La section 4 du RFC rappelle qu'elle contribue au choix des membres du NomCom (qui fait les nominations à certains postes, cf. RFC 8713), de l'IAB, et qu'elle sert d'appel ultime en cas de conflit. D'autre part, l'ISOC est membre de certaines organisations très formelles, comme l'UIT, et sert donc de relais pour l'IETF auprès de cette organisation (RFC 6756).

L'ISOC a aussi un rôle de popularisation des technologies Internet et de sensibilisation à certains enjeux. Par exemple, elle a créé le programme Deploy 360 <<https://www.internetsociety.org/deploy360/>>, qui promeut notamment DNSSEC et IPv6.

Et en sens inverse (section 5 du RFC), l'IETF a une représentation au conseil d'administration de l'ISOC (RFC 3677).

Du point de vue juridique, rappelons que l'IETF LLC est rattachée à l'ISOC comme décrit dans l'accord entre l'IETF et l'ISOC <<https://www.ietf.org/documents/180/IETF-LLC-Agreement.pdf>> d'août 2018 (oui, il a fallu du temps pour publier ce RFC...) Notez que le RFC qualifie la LLC de "*disregarded*" (ignorée, négligée) mais c'est en fait le sens fiscal de "*disregarded*" qui compte : la LLC ne paie pas d'impôts, l'ISOC le fait pour elle.

L'IETF a une structure pour gérer sa propriété intellectuelle, l'"IETF Trust" <<https://trustee.ietf.org/>>, créée par le RFC 5378, puis mise à jour dans les RFC 8715 et RFC 8714. C'est l'"IETF Trust" qui gère les marques, le copyright, etc. C'est officiellement cet "IETF Trust" qui vous donne le droit de lire et de distribuer les RFC. La nouvelle structure ne change pas le rôle de l'"IETF Trust".

Enfin, le fric (qui fait tourner le monde). La section 7 du RFC rappelle que c'est souvent l'ISOC qui finance les activités de l'IETF. Les détails financiers sont en ligne <<https://www.ietf.org/about/administration/financial-statements/>>.

Voilà, cela fait déjà beaucoup de choses à savoir, et c'est bien sûr encore pire si on inclut tous les RFC de la nouvelle structuration IASA mais il faut se rappeler que cette complexité est en partie volontaire. D'abord, il faut éviter la domination d'une organisation unique qui contrôlerait tout, et ensuite certaines organisations nécessitent des compétences spécifiques (par exemple, à l'IETF, il faut être pointu sur les questions techniques).